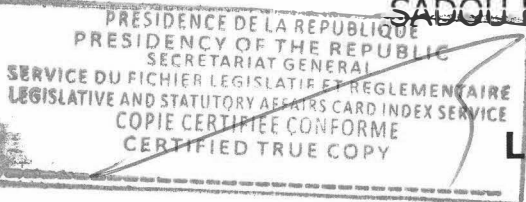


DECRET N° 2019/403 DU 10 AOUT 2019
instituant des obsèques officielles en l'honneur de Monsieur
SADOU HAYATOU.-



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 76/424 du 16 septembre 1976 fixant les règles de protocole à observer en matière de cérémonies publiques, préséances et honneurs civils et militaires,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Des obsèques officielles sont instituées en l'honneur de Monsieur SADOU HAYATOU, ancien Premier Ministre, décédé le 1^{er} août 2019.

ARTICLE 2.- Ces obsèques officielles se dérouleront le mardi, 13 août 2019 à Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 10 AOUT 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

